

## Loi EGalim 2

Quelles évolutions et  
quelles conséquences pour le bio ?

La loi EGALIM 2 a été publiée le 19 octobre 2021 au Journal Officiel. Cette loi introduit de nouveaux dispositifs de régulation et de transparence au profit d'une meilleure rémunération des agriculteurs français.

Rendez-vous le

**VENDREDI 11 FÉVRIER 2022**

de 14h00 à 15h00 | Visioconférence

## LOI EGALIM 2

La loi EGALIM 2 engendre de nouvelles conséquences sur la relation fournisseur/distributeur et sa mise en place peut être complexe.

C'est pour cela que nous avons sollicité le SYNABIO (Syndicat des Entreprises Bio) pour vous présenter le travail réalisé avec leurs membres et mieux comprendre l'application de ce texte.

Le SYNABIO sera accompagné de François Dauba, du cabinet BCTG Avocats.

## OBJECTIFS

- Temps d'échange pour mieux comprendre le texte
- Comprendre ses conséquences dans vos relations commerciales.

## INTERVENANTE



**Claire Dimier Vallet**  
Déléguée Générale  
Adjointe du SYNABIO  
[www.synabio.com](http://www.synabio.com)

## CONTACT



Claire Coulaud  
Responsable du pôle Entreprises et Filière  
[claire.coulaud@aprobio.fr](mailto:claire.coulaud@aprobio.fr)  
03 20 31 57 97 | 06 08 68 62 81  
[www.aprobio.fr](http://www.aprobio.fr)

## TARIFS

**ADHÉRENT A PRO BIO 2022 : GRATUIT****NON ADHÉRENT = 45€ TTC /PARTICIPANT**

**INSCRIPTIONS OBLIGATOIRES & règlement**  
avant le 10/02/2022, pour l'inscription [cliquez-ici](#)

Règlement par chèque à l'ordre d'A PRO BIO  
à envoyer au 4 rue Dormagen 59350 Saint-André-Lez-Lille  
Règlement par virement :  
BIC CMCIFR2A IBAN FR76 1562 9027 3000 0534 2674 526